



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 9 OCTOBRE 2014

Présents : MM. et Mmes DORTE, Maire, BENSOUSSAN, JOLY, SAMBOURG, CHAMPENOIS, Adjoints, DUDOT, CHISLARD, NALLET, DEPAUL, DIVOIRE, MARCHAND, GAVOIS, PEREIRA, PICHON, PAPA, DOMAT, GABET, LARERE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme BREGERE à M. CHISLARD, Mme DUVAL à M. PAPA, Mme VASSORT à M. DORTE, Mme TAILLANDIER à M. GABET

Absent : M. ADRIEN

Secrétaire de séance : Mme BENSOUSSAN

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit rendre compte de l'urgence dès l'ouverture de la séance et le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette réalité par délibération.

Motifs de l'urgence :

Lors de la visite du chantier de l'église le 7 Octobre 2014, il a été constaté l'état de délabrement de la couverture de la nef dont des tuiles se détachent, menaçant la sécurité des administrés à tout moment. Ces désordres laissent place à des trous multiples avec des entrées d'eau qui se multiplient.

La charpente est menacée de fuites et les voûtes, dans la continuité.

L'état du clocher est particulièrement inquiétant et les risques de chute des ardoises ainsi que de pièces métalliques nécessitent, comme le souligne le rapport de l'architecte, de prendre immédiatement des dispositions pour éviter les risques de chutes de matériaux.

Délibération portant sur l'urgence de la réunion du Conseil Municipal

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-10 11 et 12,

Vu le rapport de Monsieur DECARIS, architecte de l'opération et maître d'œuvre, en date du 7 Octobre 2014,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **CONFIRME** la réalité de l'urgence à convoquer le Conseil Municipal
- **APPROUVE** l'ordre du jour de la séance du 9 Octobre 2014.

Eglise - Affermissement de la tranche conditionnelle «1» du marché de travaux de restauration de l'église -

Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de restauration de l'église sont prévus en 3 temps :

- La tranche ferme en cours et dont le terme est prévu fin octobre, concerne les couvertures du chœur et du transept, puis
- la tranche conditionnelle «1» dont l'objet porte sur la couverture de la nef,

- la tranche conditionnelle «2» qui concerne l'achèvement des couvertures de la nef et la restauration du clocher.

L'architecte souligne que les travaux auraient tout aussi bien pu commencer par le clocher, tant le délabrement est général et difficilement hiérarchisable.

Pour rappel, les montants du marché de travaux sont les suivants :

- tranche ferme : montant initial	558 601.87 € HT (hors avenants)
- tranche conditionnelle n° 1	383 357.23 € HT
- tranche conditionnelle n° 2	516 102.35 € HT

Le Maire indique que la commune souhaite affermir la tranche conditionnelle «1» en urgence au motif du constat fait Mardi 7 Octobre lors de la réunion de chantier, du délabrement de la couverture de la nef dont les nombreuses tuiles se détachent, menacent la sécurité des administrés en contrebas et laissent l'eau s'infiltrer de plus en plus fortement au risque imminent d'atteindre les voutes et d'aggraver plus avant la dégradation de notre église.

Il a également été noté que l'état du clocher était plus qu'inquiétant, que les ardoises s'en détachaient régulièrement ainsi que des pièces métalliques, à la hauteur où se tient notamment le marché dominical. Ainsi sur les conseils de l'architecte et du représentant de l'architecte de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), il est urgent de prendre des mesures conservatoires pour garantir la sécurité de tous et préserver notre patrimoine.

Dans son rapport, le maître d'œuvre recommande de mettre en sécurité de toute urgence la nef et le clocher en mettant en place, pour ce dernier, un pare-gravois.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affermissement de la tranche conditionnelle «1» couverture de la nef dans le cadre du marché initial.

- **APPROUVE** la proposition de mettre en sécurité le clocher de l'église de toute urgence pour protéger la population des risques de chutes de tuiles et pièces métalliques.

- **SOLLICITE** le concours financier de la DRAC, de l'Etat, du Conseil Général et de la réserve parlementaire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document relatif à la procédure d'affermissement de la tranche conditionnelle «1».

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son adjoint délégué pour mettre en sécurité le clocher de l'église et la nef.

En réponse à Madame DOMAT qui s'interroge sur le financement de ces travaux, le Maire rappelle que le coût total des travaux de l'église est estimé à environ 2 millions 500 mille euros et que la commune finance environ 40% de l'opération. La situation financière de la collectivité étant très problématique, il est nécessaire de dégager des financements comme : une souscription auprès des pontois, le refinancement des nombreux emprunts, la diminution des frais généraux et la vente d'éléments patrimoniaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45

Le Maire,

Grégory DORTE